

TITRE DU BREVET D'INVENTION¹

Numéro du brevet d'invention : 41357

Titre de l'invention : CHAMBRE THERMIQUE- SARCOPHAGE POUR ESSAIS DE PERFORATION A CHAUD

Nom et adresse du (des) titulaire(s) :

Ecole Polytechnique d'Agadir, Universiapolis // Technopole d'Agadir, Qr Tilila, Agadir, Maroc.

L'Institut des problèmes techniques fondamentaux de l'Académie Polonaise des Sciences // ul. Pawinskiego 5, Varsovie, Pawinskiego 5, Poland

Inventeur(s) :

Rusinek Alexis;Libura Tomasz;Klósak Macie;Kowalewski Zbigniew

Nom et adresse du mandataire :

ERRAMI MOHAMED // Technopole d'Agadir,Bab Al Madina Qr Tilila, Agadir

Date de dépôt: 25/10/2017

Date d'expiration² : 25/10/2037

Le brevet d'invention est délivré pour les revendications : 1-6

Le contenu du brevet d'invention tel que délivré est publié, conformément à l'article 47 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par les lois 23-13 et 31-05, sur le serveur de publication : <http://brevet.ompic.ma>



Brevet d'invention délivré, le 31/10/2019

¹ Le brevet d'invention est délivré conformément à l'article 46 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

² Le brevet d'invention produit ses effets, selon l'article 17 de la loi 17-97 susmentionnée, pour une période de vingt ans à compter de la date de dépôt de la demande, sous réserve du paiement des droits exigibles annuels de maintien en vigueur objet de l'article 82 de la même loi.